

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
I	Commutation de la peine de mort et prérogative royale de clémence.....	1
II	Renvoi pour examen avant la mise en accusation.....	4
III	Lors de l'interpellation devant un tribunal compétent pour juger l'infraction ou pendant le procès.....	5
IV	Procédure lorsque s'instruit la question de la responsabilité criminelle.....	6
V	Les règles de droit relatives à l'aliénation mentale invoquée comme moyen de défense dans un plaidoyer de non-culpabilité.....	8
VI	L'application de la loi au Canada.....	15
VII	Propositions de remplacement.....	30
VIII	Article 16, révisé en 1955.....	34
IX	Fardeau de la preuve.....	35
X	Le paragraphe (3) de l'article 16.....	36
XI	Appels.....	37
XII	État mental et provocation.....	38
XIII	Examen mental des accusés avant le procès.....	39
XIV	Commission statutaire de révision des causes pouvant comporter la peine capitale, après la condamnation.....	41
XV	Libération de personnes déclarées non coupables pour cause d'aliénation mentale.....	42
XVI	Terminologie.....	44
XVII	Conclusions.....	46
<hr style="width: 10%; margin: 10px auto;"/>		
	Réserves formulées par Son Honneur le juge Helen Kinnear, D. en Dr.....	48
	Mémoire de dissidence de Son Honneur le juge Helen Kinnear, D. en Dr., et du docteur Robert O. Jones, B. Sc., C. M., F.A.P.A.....	49
	Annexe A du mémoire de dissidence: Motifs de dissidence	
	Chapitre I — Historique du droit actuel concernant la défense d'aliénation mentale.....	51
	Chapitre II — Le droit canadien est-il suffisant, à l'heure actuelle?.....	58
	Chapitre III — Abrogation et nouveau critère.....	59
	Chapitre IV — Responsabilité diminuée.....	66
	Annexe B du mémoire de dissidence: Commission royale sur la peine capitale en Grande-Bretagne (1949-1953) — Résumé des conclusions et recommandations relatives à la défense d'aliénation mentale.....	70
	Annexe C du mémoire de dissidence: Bibliographie.....	72
<hr style="width: 10%; margin: 10px auto;"/>		
	Annexe I: Organismes invités à soumettre des exposés.....	73
	Annexe II: Organismes qui ont soumis des exposés.....	75